

## Règlement, tenue et assurance

1. Le port des chaussures de tennis règlementaires et propres est exigé.
2. Il est strictement interdit de jouer dans le hall de tennis avec des chaussures souillées.
3. Une tenue de tennis ou de sport est de rigueur sur le terrain. Pas de jean's, pas de pantalon.
4. L'accès au terrain est réservé uniquement aux joueurs inscrits au cours de tennis. Les autres personnes parents, accompagnateurs, enfants non joueurs ne sont pas admis au terrain de tennis et doivent attendre en tribune à l'étage dès que l'élève est pris en charge par le professeur.
5. Il est strictement de consommer de la nourriture sur les espaces de jeu (sauf des boissons non alcoolisées et de l'eau). Pas de chewing-gum ni GSM pendant les cours.
6. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du complexe sportif.
7. Seuls les professeurs de Fun Sports sont habilités à donner des cours. La direction se réserve le droit de désigner comme entraîneur du club toute personne compétente, membre du club.
8. La direction décline toute responsabilité des vêtements ou objets détériorés, volés ou perdus dans l'enceinte de l'établissement (lunettes, GSM, tablette, appareil photo, raquettes...)
9. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident. Seule, la carte d'affiliation à la Fédération Royale Belge de Tennis vous couvre en cas d'accident sur le terrain. Celle-ci est disponible dans tous les clubs de tennis en Belgique. Veuillez être en ordre via votre mutuelle, assurance complémentaire, privée, travail ou familiale.
10. La direction et le personnel accrédité ont pour instruction d'appliquer impartialement le règlement au cas où une personne aurait un comportement inapproprié.
11. Quiconque ne se conformerait pas aux règlements donnés pas ceux-ci, dans un but d'intérêt général, pourra être expulsé des lieux et voir sa carte de membre annulée sans aucun remboursement ou indemnité.
12. Le cours d'une heure = 55min effective et le cours de 45min = 43min effective : pour ramassage des balles, la transition des élèves, que le professeur puisse aller aux toilettes, se laver les mains, changer le panier de balles ...
13. En cas d'absence au cours de tennis, quel que soit le motif (voyage scolaire ou de travail à l'étranger, classe verte ou autre, communion, déménagement) aucune récupération ne sera possible. Pour des raisons d'organisations et d'horaires de salle, un cours ne pourra être remboursé ou récupéré. Des situations exceptionnelles sont prises en considération (décès familial, accident grave, grosse opération). Les cours non suivis ne sont pas déduits du prix de la session suivante même avec un certificat médical.
14. Aucun remboursement pour fermeture de la salle de sports par décisions communales ou gouvernementales.
15. L'inscription au cours comprend le prix de la leçon, le prix du terrain et les balles.
16. Après inscription et paiement complet et/ou acompte, aucun remboursement ne sera effectué.

La direction se charge de régler tous les cas non-prévus au règlement.

Nom et prénom (d'un parent pour élève de-18 ans):

Signature :